

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS**

Comité Syndical du 20 février 2019

Délibération n°02/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 4 février 2019

Membres présents : Messieurs François Bonneau, François Nebout, Didier Jobit, Samuel Cazenave, Didier Villat et Xavier Bonnefont.

Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Fabienne Godichaud, Jeanne Filloux, Annette Feuillade et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs Jean-François Dauré, Jérôme Sourisseau, Jacques Chabot, Philippe Bouty, William Jacquillard, Daniel Sauvatre, Mathieu Hazouard et Jean-Hubert Lelièvre.

Membres consultatifs présents : Madame Anne Frangeul et messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membre consultatif absent excusé: Madame Cécile François.

Monsieur Philippe Bouty donne pouvoir à Madame Jeanne Filloux.

Objet : Compte de gestion pour l'année 2018

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Payeur Départemental concernant l'exercice 2018.

Le Compte de Gestion qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'exercice est en accord avec les chiffres du Compte Administratif 2018 du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis.

*

*

*

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (12 présents - 13 votants - 13 voix « pour ») approuvent le Compte de Gestion 2018 de Monsieur le Payeur Départemental, et constatent la parfaite concordance entre ses chiffres et ceux du Compte Administratif 2018 du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 22 février 2019
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 22 février 2019
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 22 février 2019

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

